



Division de la statistique du commerce

Enquête annuelle sur les commerces de gros et de détail, 1997

If you prefer this questionnaire in English, please call the appropriate number indicated in section 2.

Document confidentiel une fois rempli

Corriger les renseignements pré-imprimés au besoin en utilisant les cases correspondantes ci-dessous.

Raison sociale	
Nom commercial	
A/5	
N° et rue	
Ville	
Province	Code postal
Point de contact	
N° de téléphone Indicatif	
N° de télécopieur Indicatif	

1 - VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

AUTORITÉ

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

BUT DE L'ENQUÊTE

Les données recueillies par cette enquête sont requises par les différents paliers de gouvernements pour élaborer des programmes économiques nationaux et régionaux. Le secteur privé se sert de ces données pour élaborer des décisions d'affaires et pour évaluer les conditions du marché. Les résultats de cette enquête sont publiés dans le catalogue 63-236-XPB de Statistique Canada.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques qui pourraient divulguer tout renseignement permettant d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait obtenu l'autorisation par écrit au préalable. Les données du questionnaire demeureront confidentielles. Elles ne serviront

qu'à des fins statistiques et ne seront publiées sous forme agrégée seulement. Les dispositions de confidentialité de la Loi sur la statistique ne s'appliquent pas aux données par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES/TERRITORIALES

Pour éviter le chevauchement des enquêtes et améliorer l'uniformité des données, Statistique Canada a conclu une entente en vue de l'échange des données de la présente enquête avec les bureaux de la statistique de l'Alberta (pour les données de commerce de détail) et du Manitoba (pour les données de commerce de gros et de détail), aux termes de l'article 11 de la Loi sur la statistique et avec le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest, aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique. En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest en informant par écrit le statisticien en chef et en retournant votre lettre et le questionnaire dûment rempli.

2 - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Ce questionnaire devrait être rempli et retourné, dans l'enveloppe affranchie, dans les 30 jours suivant sa réception. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions concernant l'enquête, adressez-vous au bureau régional de Statistique Canada le plus près.

	APPEL LOCAL	SANS FRAIS	TÉLÉCOPIEUR
Halifax	426 - 5652	1 - 800 - 565 - 1685	902 - 426 - 8292
Montréal	283 - 5724	1 - 800 - 363 - 8720	514 - 283 - 7969
Toronto	954 - 9069	1 - 800 - 263 - 3072	416 - 973 - 6524
Edmonton	495 - 4627	1 - 800 - 661 - 9884	403 - 495 - 4788
Vancouver	666 - 2100	1 - 800 - 663 - 0172	604 - 666 - 6495

3 - PÉRIODE DE DÉCLARATION

Veillez déclarer votre année financière de 1997 (année d'affaire) se terminant à n'importe quelle date entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 1998.

DU

J	M	A

 AU

J	M	A

4 - GENRE D'EXPLOITATION

Énumérez les principales catégories de marchandises vendues et de services fournis et indiquez le pourcentage des recettes d'exploitation totales.

4.1			%
4.2			%
4.3			%

5 - VENTES SELON LE TYPE DE CLIENTÈLE

Indiquez le pourcentage des recettes d'exploitation totales:

5.1	Faites aux ménages et individus pour usages personnels		%
5.2	Faites aux détaillants		%
5.3	Faites aux grossistes		%
5.4	Faites aux industriels, commerçants et autres consommateurs		%
5.5	Faites aux agriculteurs pour la production agricole		%
5.6	Faites aux exportateurs		%
5.7	Total	100	%

6-3200-1887.2: 1997-12-12 SQC/IND-375-75000

6 - RECETTES (dollars canadiens)				
6.1	Ventes de marchandises achetées pour la revente (Déclarez les ventes brutes de marchandises neuves ou d'occasion, moins les rendus, les ajustements, les taxes de vente provinciales et la TPS ou la TVH. Ne déduisez pas la valeur des reprises.)	\$.00	
6.2	Recettes de commissions brutes provenant de l'achat ou de la vente de marchandises pour le compte d'autrui	\$.00	
6.3	Ventes de produits manufacturés aux installations de votre compagnie et incluses dans vos recettes totales	\$.00	
6.4	Recettes de main-d'oeuvre provenant de l'installation et de la réparation de biens (Déclarez les pièces au point (6.1) ci-dessus)	\$.00	
6.5	Recettes provenant de la location de biens et de matériel	\$.00	
6.6	Autres recettes d'exploitation (Ex. location de biens immobiliers, prestation de services de restauration et d'autres services; si vous êtes un grossiste en grains, inclure vos recettes provenant de la manutention, nettoyage, séchage, entreposage et autres services)	\$.00	
6.7	Recettes d'exploitation totales (Somme de 6.1 à 6.6)	\$.00	
6.8	Recettes hors exploitation (Ex. subventions, intérêts, dividendes et gains résultant de la vente de biens immobiliers et de placements)	\$.00	
6.9	Recettes totales (Somme de 6.7 et 6.8)	\$.00	
7 - COÛT DES MARCHANDISES VENDUES (dollars canadiens)				
7.1	Stocks d'ouverture	\$.00	
7.2	Achats de marchandises neuves ou d'occasion pour la revente (Inclure les frais de transport, la valeur des reprises, moins les rendus, les ajustements et les rabais.)	\$.00	
7.3	Stocks de fermeture	\$.00	
7.4	Coût des marchandises vendues (Somme de 7.1 plus 7.2) moins 7.3	\$.00	
8 - DÉPENSES (dollars canadiens)				
8.1	Salaires, traitements et avantages sociaux (Inclure les primes, commissions et autres paiements versés aux employés. Déclarez les paiements bruts avant les retenues tels que l'impôt sur le revenu, les primes de pensions, les primes d'assurance-chômage)	\$.00	
8.2	Dépenses d'amortissement sur les immobilisations	\$.00	
8.3	Dépenses d'intérêts	\$.00	
8.4	Autres dépenses (Exclure les impôts, le coût des marchandises vendues et les achats de marchandises neuves ou d'occasion pour la revente)	\$.00	
8.5	Dépenses totales (Somme de 8.1 à 8.4)	\$.00	
9 - EMBLEMES ET RÉPARTITION PROVINCIALE				
9.1	Indiquez le nombre d'emplacements (si vous êtes un détaillant ou de centres de distribution/bureaux de vente (si vous êtes un grossiste) exploités au Canada durant votre période de déclaration, peu importe la durée d'ouverture de ces emplacements. →			
9.2	Exploitez-vous vos emplacements (si vous êtes un détaillant) ou vos centres de distribution/bureaux de vente (si vous êtes un grossiste) dans plus d'une province? <input type="checkbox"/> Non ▶ Passez à 10 <input type="checkbox"/> Oui ▶ Si oui, fournissez les données suivantes:			
Province / Territoire	Emplacements (si vous êtes un détaillant) ou centres de distribution/bureaux de vente (si vous êtes un grossiste) (9.1) Nombre	Recettes d'exploitation totales (6.7) \$ ou %	Salaires, traitements et avantages sociaux des employés (8.1) \$ ou %	Coût des marchandises vendues (7.4) \$ ou %
Terre-Neuve				
Île-du-Prince-Édouard				
Nouvelle-Écosse				
Nouveau-Brunswick				
Québec				
Ontario				
Manitoba				
Saskatchewan				
Alberta				
Colombie-Britannique				
Territoire du Yukon				
Territoires du Nord-Ouest				
Canada				
10 - ATTESTATION				
Au meilleur de ma connaissance, j'atteste que les renseignements fournis ici sont complets et exacts.				
Signataire autorisé	Fonction		Date	
Pour plus de renseignements, contactez	N° de téléphone (Indicatif)	Poste	N° de télécopieur (Indicatif)	
Nous vous remercions d'avoir complété ce questionnaire. Veuillez en garder une copie dans vos dossiers car vous pourriez être contacté(e) pour vérifier des données à une date ultérieure.				